

PERMIS EXTENSION GRANDE PLAISANCE EAUX INTERIEURES (péniche)

OBJECTIFS

Le permis Extension grande plaisance eaux intérieures est délivré à la suite d'une formation pratique. Il n'y a pas d'examen pour ce permis mais une évaluation durant les jours de formation.

Il permet de naviguer en eaux intérieures c'est-à-dire sur les lacs, rivières et canaux.

Ce permis concerne les bateaux de plaisance à moteur d'une longueur de 20 mètres et plus.



Durée

9 heures Partie pratique minimum



Pré requis

Toute personne âgée d'au moins
18 ans

Avoir le permis bateau de
plaisance option eaux intérieures



Public concerné

Tout public

DEROULEMENT

La formation dure au minimum 9 heures.

Pendant la durée de la formation en bateau, le candidat doit porter un gilet de sauvetage ou une brassière.

La formation peut se dérouler sur des bateaux de propriété privée.

Les objectifs de la formation sont notamment les suivants :

Assurer la sécurité individuelle et collective et connaître les principaux risques de la navigation fluviale

Maîtriser la mise en route du moteur, l'entretien courant du bateau et diagnostiquer les pannes courantes

Maîtriser le déplacement du bateau et sa route, réaliser en autonomie un parcours choisi par le formateur et faire un demi-tour

Quitter un quai et accoster en fonction des éléments naturels, franchir une écluse.

Une fois l'ensemble des compétences validé, l'établissement de formation délivre au candidat une attestation de réussite à la formation.

METHODOLOGIE UTILISEE

Formation pratique sur une péniche de plus de 20 mètres

MODALITES

Pour l'inscription fournir :

La demande d'inscription à l'examen complétée et signée (à imprimer ci-dessous)

Le certificat d'aptitude physique de moins de 6 mois (à imprimer recto/verso ci-dessous)

2 photographies d'identité récentes en couleur

1 photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport, PAS de permis de conduire)

Des timbres fiscaux pour un montant de 38 € (droit d'inscription à l'examen)

RESULTATS

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre une attestation de réussite.

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Des professionnels de l'enseignement de la navigation diplômés et qualifiés.



Ne sont pas inclus les frais suivants :
Timbre fiscal pour l'inscription à l'examen d'un montant de 38 €

www.furmazione.com

Demande d'inscription à une extension du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur



N° 14680*02

- Eaux maritimes :** Extension « hauturière »
- Eaux intérieures :** Extension « grande plaisance eaux intérieures »

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

Identification du demandeur

Madame Monsieur

Nom de famille (suivi du nom d'usage s'il y a lieu) Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro Extension Nom de la voie

Code postal Localité Pays

Téléphone Courriel

Numéro du candidat(e) (renseignement à fournir par l'établissement de formation)

Composition du dossier d'inscription

- La présente demande complétée
 - Un timbre fiscal électronique de 38 € correspondant au droit d'inscription
 - Une photographie d'identité récente et en couleur **(1)**
 - Original du titre permettant l'inscription à l'extension et éventuellement des autres titres
- (1)** Les titulaires d'un permis délivré moins de 10 ans en sont dispensés.

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à : le,

Signature